

OBSERVATIONS DU PUBLIC – ENQUETE PUBLIQUE – ATHIES METHANISATION

Mardi 24 octobre 2017

Observation n°42 :

Bonjour,

Je me permet de vous transmettre quelques observations pertinentes, qui je l'espère, participeront à ouvrir la voie au bon sens, vers l'abandon définitif de ce projet en ce lieu!

Lors de la réunion publique M.PAPIN a déclaré : "l'intérieur des citernes n'étaient plus lavées sur le site d'Athies sous Laon, seul l'extérieur est fait sur site."

Dans le dossier (résumé non technique p.10) il est indiqué que pour les motivations du choix du site : Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN. "

M.PAPIN ayant résolu sa problématique de gestion des eaux de lavages, il n'y a plus aucune raison valable de créer cette unité à Athies sous Laon sur le site retenu.

Lors de la réunion publique on nous a présenté une vidéo qui est la même qu'en 2015 et sur la première page de tout les documents des dossiers de l'enquête publique on voit cette station de lavage.

Pourtant le cabinet ARTIFEX indique que le projet de création de la station de lavage est abandonnée.

L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupéré pour aller dans le digesteur. Cela induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.

Bizarrement la parcelle cadastrale des tas d'enrobés de la société COLAS, correspond exactement à celle qui correspondait au permis de construire de la station de lavage en 2015. Le projet est il réellement abandonné, ou bien on attends de construire la méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage?

L'ARS a refusé une première fois le dossier de la ferme photovoltaïque de Samoussy, car il y avait une excavation avec le plantage de pieux qui soutient les panneaux dans le sol. Le cabinet d'étude a revu sa copie et s'est engagé à ne réaliser aucune excavation mais mettre des semelles béton sur le sol pour soutenir les panneaux photovoltaïques. Cette même nappe passe sous le site retenu pour AM Méthanisation où il est prévu de faire une excavation de 4 mètres de profondeur. Là L'ARS ne demande rien? Pourquoi protéger la nappe au départ, si c'est pour la mettre en danger avec des millions de m3 de béton quelques kilomètres plus loin? il n'y a aucune cohérence entre ces deux décisions!

Cela sans parler des nuisances diverses au quotidien, qu'elles soient sonores, olfactives, (pollution-santé publique) générées par l'augmentation du trafic des camions lié à cette activité, en pleine agglomération, dans une zone résidentielle!!! Les riverains de la route de Liesse et de la Rue Georges Brassens, me semble t'il, en ont déjà assez à supporter!

Que l'ont ne vienne pas me dire que la société AM Méthnisation imposera à ses camions de ne pas traverser l'agglomération... en tout cas à l'heure actuelle les camions de la société PAPIN la traverse allégrement, le jour et la nuit (2-3-4h DU MATIN!!!)

L'usure de la voirie, s'en verra grandement accentuée (et restera à la charge de la collectivité dont le budget n'est pas extensible...), cela engendrera des problèmes de sécurité en terme de conduite, ainsi qu'une accentuation sonore du dit trafic routier...

C'est une chaîne sans fin de problèmes en tout genre...

A cela ajoutons les difficultés liées à l'immobilier, dévaluation des biens, difficultés pour vendre ou louer, en particulier sur les emplacements jouxtant la principale artère routière du village, dont j'ai précédemment fait mention.

Le risque Zéro n'existant pas, en cas de fuite de gaz, d'explosion, les villages alentours et leurs concitoyens en seront directement impactés. Sans catastrophisme! Il en va de même pour les éventuelles odeurs et les nuisibles qui les accompagnent (mouches...)

J'ai bien conscience que ce lieu d'implantation est un atout commerciale pour cette société et ses dirigeants, (grâce à la Nationale et l'autoroute très proche), cependant le jeu n'en vaut pas la chandelle. Dans notre département encore très rurale, n'y a-t'il pas un autre endroit où implanter cette unité, qui ne soit pas prêt des habitations, des commerces, tout en conservant un accès pratique aux voies de communication?...

L'intérêt de cette société ne doit pas passer avant celui des citoyens qui habitent dans cette zone, qui en s'y installant, ont fait le choix d'un juste équilibre entre la tranquillité de la vie rurale et la proximité de leurs emplois...

Comme la majorité, (me semble t'il) je ne suis pas contre la méthanisation, bien au contraire, mais pas en ce lieu...

Merci de votre attention,

veuillez agréer madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Béguin Aurélien

Observation n°43 :

Bonjour,

Lors de la réunion publique M.PAPIN a déclaré : "l'intérieur des citernes n'étaient plus lavées sur le site d'Athies sous Laon, seul l'extérieur est fait sur site."

Dans le dossier (résumé non technique p.10) il est indiqué que pour les motivations du choix du site : "Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN. "

M.PAPIN ayant résolu sa problématique de gestion des eaux de lavages, il n'y a plus aucune raison valable de créer cette unité à Athies sous Laon sur le site retenu.

Lors de la réunion publique on nous a présenté une vidéo qui est la même qu'en 2015 et sur la première page de tous les documents des dossiers de l'enquête publique on voit cette station de lavage.

Pourtant le cabinet ARTIFEX indique que le projet de création de la station de lavage est abandonnée.

L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupérées pour aller dans le digesteur. Cela induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.

Bizarrement la parcelle cadastrale des tas d'enrobés de la société COLAS, correspond exactement à celle qui correspondait au permis de construire de la station de lavage en 2015. Le projet est-il réellement abandonné, ou bien on attend de construire la méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage?

L'ARS a refusé une première fois le dossier de la ferme photovoltaïque de Samoussy, car il y avait une excavation avec le plantage de pieux qui soutient les panneaux dans le sol. Le cabinet d'étude a revu sa copie et s'est engagé à ne réaliser aucune excavation mais mettre des semelles béton sur le sol pour soutenir les panneaux photovoltaïques. Cette même nappe passe sous le site retenu pour AM Méthanisation où il est prévu de faire une excavation de 4 mètres de profondeur. Là L'ARS ne demande rien? Pourquoi protéger la nappe au départ, si c'est pour la mettre en danger avec des millions de m3 de béton quelques kilomètres plus loin? il n'y a aucune cohérence entre ces deux décisions!

Merci de votre attention,

veuillez agréer madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Charley Lacambre

Observation n°44 :

Bonjour,

Lors de la réunion publique M.PAPIN a déclaré : "l'intérieur des citernes n'étaient plus lavées sur le site d'Athies sous Laon, seul l'extérieur est fait sur site."

Dans le dossier (résumé non technique p.10) il est indiqué que pour les motivations du choix du site : Le projet de méthanisation répond à la problématique de gestion des eaux de lavage des camions de la société Transports PAPIN. "

M.PAPIN ayant résolu sa problématique de gestion des eaux de lavages, il n'y a plus aucune raison valable de créer cette unité à Athies sous Laon sur le site retenu.

Lors de la réunion publique on nous a présenté une vidéo qui est la même qu'en 2015 et sur la première page de tout les documents des dossiers de l'enquête publique on voit cette station de lavage.

Pourtant le cabinet ARTIFEX indique que le projet de création de la station de lavage est abandonnée.

L'information au public est tronquée et ne permet pas de comprendre le dossier surtout que cette station avait un lien direct dans la demande de permis de construire refusée par la Mairie d'Athies sous Laon en 2015. En effet, les eaux de lavage devaient être récupéré pour aller dans le digesteur. Cela induit une forte confusion entre le discours et ce que l'on peut voir dans les dossiers.

Bizarrement la parcelle cadastrale des tas d'enrobés de la société COLAS, correspond exactement à celle qui correspondait au permis de construire de la station de lavage en 2015. Le projet est il réellement abandonné, ou bien on attends de construire la méthanisation pour ensuite déposer à nouveau un permis de construire pour cette station de lavage?

L'ARS a refusé une première fois le dossier de la ferme photovoltaïque de Samoussy, car il y avait une excavation avec le plantage de pieux qui soutient les panneaux dans le sol. Le cabinet d'étude a revu sa copie et s'est engagé à ne réaliser aucune excavation mais mettre des semelles béton sur le sol pour soutenir les panneaux photovoltaïques. Cette même nappe passe sous le site retenu pour AM Méthanisation où il est prévu de faire une excavation de 4 mètres de profondeur. Là L'ARS ne demande rien? Pourquoi protéger la nappe au départ, si c'est pour la mettre en danger avec des millions de m3 de béton quelques kilomètres plus loin? il n'y a aucune cohérence entre ces deux décisions!

Merci de votre attention,

veuillez agréer madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Benoist Desquilbet

Mercredi 25 octobre 2017

Observation n°45 :

Bonjour,

En tant que résidant dans la commune d'Athies-sous-Laon, je désapprouve le projet de méthanisation mené par l'entreprise Papin, et ce pour différentes raisons.

Leurs intérêts privés ne tiennent pas compte du bien commun. On ne peut que s'inquiéter des effets qu'aura ce projet, s'il aboutit, sur l'ensemble des riverains :

- *Forte incommodité (odeur; insectes...) due à l'absence manifeste de filtre au niveau du stockage des intrants.*
- *Augmentation du trafic des engins et poids-lourds venant déposer les intrants, avec probable détérioration des chaussées concernées.*
- *Le plus grave étant le risque de pollution de la nappe phréatique toute proche sans prendre le temps de faire une analyse sérieuse sur l'impact possible de cette usine. On pouvait d'ailleurs penser que l'Agence Régionale de Santé prendrait les mêmes précautions que les restrictions imposées pour le projet de ferme photovoltaïque de Samoussy.*

Il semble que nous n'ayons aucune garantie sérieuse sur la qualité des installations envisagées et nous pouvons craindre, par contre, une diminution de notre qualité de vie sur la commune d'Athies-sous-Laon.

Fait à Athies-sous-Laon, le 25/10/2017.

Rémi Bazin

8 rue Eric Tabarly

02840 ATHIES-SOUS-LAON

Observation n° 46 :

Bonjour,

Je tiens à vous manifester mon opposition au projet de méthanisation de l'entreprise Papin sur la commune d'Athies-sous-Laon.

Alors même que ce projet ne respecte pas le PLU de la commune, il entraînera très probablement d'importantes nuisances pour l'ensemble des riverains : l'absence d'étanchéité et de biofiltre au niveau du stockage des intrants favorisera la diffusion de mauvaises odeurs et de mouches ; l'augmentation du trafic des poids lourds dans la commune et sur l'axe Athies-Laon. Le plus à craindre est probablement les effets vraisemblables de cette usine sur la nappe phréatique et la qualité de l'eau et l'absence de préconisations à ce sujet de la part de l'Agence Régionale de Santé.

On peut s'interroger sur la fiabilité de l'entreprise Papin pour mener à bien ce projet délicat – le site www.athies-methanisation.fr propose toujours à ce jour une vente de vêtements alors que ce fait a déjà été signalé depuis plusieurs semaines. Tout cela est-il bien sérieux ? Alors que notre qualité de vie et la valeur de nos biens immobiliers sont en cause ?

Fait à Athies-sous-Laon, le 25/10/2017.

Rachel Bazin

8 rue Eric Tabarly

02840 ATHIES-SOUS-LAON

Jeudi 26 octobre 2017

Observation n°47 :

Bonjour, veuillez trouver ci joint mes observations concernant le projet Athies méthanisation pour la commune d'athies sous laon
merci

Jean-Baptiste De Rekeneire

(+ Annexe en PDF)

Observation n°48 :

Bonjour

Nous sommes CONTRE le projet de l'usine de méthanisation PAPIN pour différentes raisons et notamment:

- Pollution de la nappe phréatique donc de l'eau potable :

cf d'ailleurs, le dossier de la ferme photovoltaïque de Samoussy qui avait été refusé par l'Agence Régionale de Santé...

Pourquoi alors accepter l'usine de méthanisation PAPIN ?

- Non respect du Plan Local d'Urbanisme d'ATHIES SOUS LAON qui précise que les installations ne doivent entraîner aucune incommodité ni insalubrité pour le voisinage

- Baisse de la valeur de l'immobilier sur ATHIES à cause de cette installation trop près des habitations, sans compter les odeurs et autres nuisances...

Cordialement

M Mme DECLEMY Jacques

18 rue Emile Zola

02840 ATHIES SOUS LAON